

*L'Ambassadeur de Suisse à Prague, J.-D. Grandjean,
au Directeur de la Direction politique du Département politique,
E. Thalmann¹*

PRÉSENTATION DES LETTRES DE CRÉANCE²

Prague, 5 février 1975

Le 4 février 1975 à 10 h 00 du matin, j'ai présenté mes Lettres de Créance à Monsieur L. Strougal, Premier Ministre du Gouvernement tchécoslovaque, agissant au nom de Monsieur Svoboda, Président de la République, encore souffrant³.

Après l'échange des allocutions habituelles j'ai eu avec Monsieur Strougal un court entretien en présence du Vice-Ministre des Affaires étrangères,

1. *Lettre*: CH-BAR#E2001E-01#1987/78#5139* (B.15.21). *Visée par Ch. Müller, C. Caratsch et K. O. Wyss. Copie à la Direction administrative du Département politique et à la Division du commerce du Département de l'économie publique.*

2. *Pour la visite d'adieu de W. Bossi, cf. le télégramme N° 60 de W. Bossi au Département politique du 13 décembre 1974, dodis.ch/39352. Pour la situation en Tchécoslovaquie, cf. le rapport politique N° 2 de W. Bossi à P. Graber du 2 décembre 1974, dodis.ch/39350.*

3. *En mai 1975, G. Husák succédera à L. Svoboda comme Président de la République. Cf. le rapport politique N° 11 de J.-D. Grandjean du 26 juin 1975, dodis.ch/39351.*



Monsieur Frantisek Krajcir, le Ministre des Affaires étrangères⁴ étant, lui aussi, tombé malade après sa visite en Finlande. Assistait également à l'entretien le Secrétaire général à la Présidence, Monsieur Pudlak. Cette conversation a surtout porté sur l'état et l'amélioration possible de nos relations économiques bilatérales⁵. J'ai été frappé des connaissances approfondies de Monsieur Strougal concernant notre pays, ses structures économiques, son industrie de pointe et sa technologie au sujet desquelles mon interlocuteur a été extrêmement élogieux. Monsieur Strougal a surtout mis l'accent sur l'intérêt que porte son pays à l'achat éventuel de nos brevets et à la possibilité de bénéficier ainsi de nos connaissances avancées dans le domaine industriel⁶. Le Premier Ministre a ajouté que le souhait de la Tchécoslovaquie n'était pas seulement de voir la Suisse se borner à lui vendre des brevets, mais que notre pays devait aussi les accompagner des techniciens et du «know-how» nécessaires à leur complète mise en œuvre. Selon Monsieur Strougal, la Tchécoslovaquie est en pleine évolution industrielle. Elle désire se moderniser rapidement et compte beaucoup sur la Suisse dans l'accomplissement de cette tâche difficile. Le Premier Ministre a encore souligné que les différences d'ordre politique qui peuvent parfois faire obstacle à l'approfondissement de nos relations ne doivent surtout pas être dramatisées⁷. Indépendamment des idéologies, poursuit-il, nous faisons partie d'une seule Europe dont l'objectif principal est le maintien de la paix. Monsieur Strougal n'a pas abordé la question de la Conférence européenne de sécurité⁸ que je n'ai pas non plus, pour ma part, mentionnée.

Pour terminer, Monsieur Strougal m'a encore déclaré que notre coopération bilatérale ne devait pas se limiter au domaine économique et industriel, mais qu'elle devrait s'étendre aussi au plan culturel. Dans ma réponse je n'ai pas relevé cette suggestion.

4. B. Chňoupek.

5. Cf. la notice de R. Kummer du 2 avril 1973, dodis.ch/39329; la notice de R. Probst à E. Brugger du 24 octobre 1975, dodis.ch/39325 et la lettre de L. Roches à J.-D. Grandjean du 15 décembre 1975, dodis.ch/39327.

6. Pour le Traité entre la Confédération Suisse et la République Socialiste Tchécoslovaque sur la protection des indications de provenance, des appellations d'origine et d'autres dénominations géographiques du 16 novembre 1973, RO, 1975, pp. 2422-2447, cf. le PVCF N° 1616 du 16 octobre 1974, dodis.ch/39336 et la notice de E. Schmidt du 7 mars 1973, dodis.ch/39339.

7. Sur les relations bilatérales, cf. le procès-verbal de R. Bodenmüller du 26 septembre 1973, dodis.ch/39347. Cf. aussi doc. 10, dodis.ch/39340 et le compte rendu de K. Fritschi et J. Bucher du 6 mai 1974, dodis.ch/39349.

8. Sur les négociations de la CSCE à Genève, cf. doc. 89, dodis.ch/38858.